



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/50/L.31/Add.1
12 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Algérie, Argentine, Belgique, Belize, Bénin, Botswana, Brésil,
Burkina Faso, Chine, Colombie, Équateur, Espagne, Fédération
de Russie, Ghana, Guinée-Bissau, Honduras, Italie, Lesotho,
Malawi, Mozambique, Namibie, Portugal, République-Unie de
Tanzanie, Roumanie, Swaziland, Uruguay, Zambie et Zimbabwe :
projet de résolution

Assistance internationale pour le redressement économique
de l'Angola

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Australie, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, France, Inde et Japon
